

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE



**Note introductive**

**au**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

**Mars 2021**

# Table des matières

PREAMBULE .....	3
CONTEXTE INTERNATIONAL .....	4
CONTEXTE NATIONAL.....	5
LE CONTEXTE LOCAL.....	9
I. EXERCICE 2020.....	10
1.    DONNEES D'ANALYSE.....	10
1.1. <i>Résultats 2020</i> .....	10
1.2. <i>Principales recettes 2020</i> .....	11
1.3. <i>Niveau d'endettement</i> .....	19
1.4. <i>Equilibre budgétaire</i> .....	22
2.    COMPTE ADMINISTRATIF 2020.....	23
2.1. <i>Fonctionnement</i> .....	23
2.2. <i>Investissement</i> .....	28
2.3. <i>Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal</i> .....	29
II. EXERCICE 2021.....	40
2.1.    LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	40
2.2.    LES CHARGES DE PERSONNEL.....	41
2.3.    LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	44
2.4.    DEPENSES D'INVESTISSEMENT IDENTIFIEES .....	45
2.5.    RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	47

# PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires a été introduit par la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992. Il a vu son contenu précisé et enrichi par la loi NOTRE et l'article D2312-3 du CGCT et complété par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit un certain nombre de dispositions qui visent à compléter ce document, notamment l'obligation de réaliser un rapport annuel d'orientations budgétaires contenant :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Des informations sur la structure des effectifs sur les dépenses de personnel notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, NBI, heures supplémentaires rémunérées et avantage en nature) et durée effective du travail.

Le présent document reprend toutes les obligations réglementaires et récapitule toutes les informations préalables à la bonne information des élus communautaires, à la fois en matière de contexte national pouvant impacter directement la Communauté de communes, mais également en dressant un bilan et les perspectives des principales charges et produit des exercices passés et à venir.

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, l'économie mondiale a assisté en janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises ; avant d'être touchée à son tour par la pandémie. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de cette dernière et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

La première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps a entraîné une mise en œuvre répandue du confinement par les gouvernements dès le second trimestre 2020. Ce dernier a alors induit un double choc tant sur l'offre et que sur la demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits par de nets rebonds même si l'activité est toutefois restée en retrait par rapport à fin 2019. À la suite de l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, ont pesé sur l'activité au dernier trimestre.

Au sein de la zone euro, l'activité demeure sur l'année 2020 en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019 ; même si elle a su globalement évoluer à la hausse et à la baisse au gré des restrictions. Notons cependant, que certains secteurs de services tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que les économies structurellement moins dotées de ces services.

La seconde vague de l'épidémie cumulée à la reprise sans précédent de l'épidémie en Grande Bretagne en ce début d'année 2021 ; laissent présager que l'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité.

Malgré le soutien massif de l'Europe dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ – 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

L'économie française a été durement touchée par la crise du COVID-19 dès le premier semestre 2020. Le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre à la suite du confinement national instauré au printemps dernier. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Grâce à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure à son niveau d'avant crise.

La croissance française a chuté de - 10,3 % en 2020

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Au-delà de ces mesures d'urgence, le plan de relance initié en septembre 2020 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe, vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

## Projet de loi de finances pour 2021

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE

La Loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de COVID-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises à hauteur de 10 Md€. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et au profit des jeunes.

A ces mesures s'ajoutera la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

Les 4 mesures phares de la Loi de finances :

### **Inciter les collectivités à une croissance plus verte**

Présenté en même temps que le PLF pour 2021, le Gouvernement a pour la première fois dévoilé son premier « budget vert ». Ceci sous-entend une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources

- La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif «MaPrimeRénov» mais également à celle des bâtiments publics et privés. Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal ;
- Les dispositions tendent également à favoriser la mobilité verte par l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports ;
- L'Accélération du plan vélo, le soutien à l'économie circulaire.

### **Renforcer la compétitivité**

- Baisse des impôts de production : la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties seront concernées. Cette baisse bénéficiera aux entreprises industrielles et facilitera la croissance des PME, principales sources de créations d'emplois dans les territoires ;
- Renforcement des fonds propres et financement des entreprises.

**Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale**

- Activité partielle de droit commun ou de longue durée dont l'objectif est de donner une meilleure visibilité aux salariés et aux employeurs et ainsi prévenir les licenciements économiques ;
- Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (attribuée aux entreprises quels que soient leur taille).
- Réarmer les missions régaliennes et stratégiques de l'Etat par un renforcement de la justice de proximité
- Transformer l'action publique en poursuivant la suppression des taxes à faible rendement et en stabilisant les effectifs de l'Etat et de ses opérateurs.

**Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat**

Rearmer les missions régaliennes et stratégiques de l'Etat par un renforcement de la justice de proximité ; Transformer l'action publique en poursuivant la suppression des taxes à faible rendement et en stabilisant les effectifs de l'Etat et de ses opérateurs.

**La baisse des impôts de production**

Afin de réduire le montant de l'impôt auprès des contribuables économiques, la LFI 2021 met en œuvre trois mesures majeures :

1. La réduction de la part de CVAE affectée aux Régions permettant ainsi une réduction des taux appliqués dans le barème de calcul de la CVAE
2. La réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la Taxe sur le foncier Bâti (TFPB)
3. L'abaissement du plafonnement de la CET de 3 % à 2 % afin d'éviter tout effet d'éviction

Le produit global perçu à l'échelle nationale sera ainsi réparti, à compter de 2021, entre les départements et le bloc communal à hauteur, respectivement de 47% et 53%, sans impact sur leurs niveaux de recettes.

Les régions seront compensées par une part complémentaire de la TVA assurant une compensation en 2021 égale au montant de la CVAE qu'elles ont touché en 2020. De son côté, le bloc communal percevra une dotation via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€ ; qui évoluera en fonction des bases des entreprises industrielles, mais qui ne tiendra pas compte des éventuelles hausses de taux.



La Loi de finances 2021 prévoit 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Cette dernière enveloppe comprend notamment :

- 26,756 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal)
- 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements

Les dotations d'investissement sont maintenues au niveau de 2020 avec 2 Md€ pour les DETR (1,046 Md€), DSIL (570 M€), DPV (150 M€) et DSID (212 M€). Cependant, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est entérinée à travers le plan de relance (LFR 3 pour 2020).

Comme en 2019 et 2020, les enveloppes de dotation de solidarité urbain et dotation de solidarité rurale seront abondées de 90 M€ chacune.

Un volet fiscal conséquent :

La réforme de la fiscalité locale se poursuit en 2021, avec la suppression du premier tiers de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).

Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021.

▪ De plus, la neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers est intégrée à la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités

La suppression d'impôts économiques locaux dans le cadre du Plan de Relance s'établit à 10,1 Md€, se décomposant de la manière suivante :

- 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les Régions
- 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives
- Abaissement du taux de plafonnement de la CET (CVAE+CFE), de 3% à 2% de la valeur ajoutée

L'année 2020 restera une année particulière. Dans un contexte électoral de renouvellement des conseils municipaux et donc de l'organe exécutif de Cœur de Garonne s'est ajoutée une crise sanitaire qui a profondément impacté le fonctionnement des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Ainsi en 2020, les finances locales subissent une baisse des recettes fiscales économiques, une baisse des ressources tarifaires liées aux fermetures imposées par le confinement (enfance-jeunesse) et des surcoûts liés à la crise sanitaire. Pour autant la communauté de communes a décidé de maintenir :

- Les subventions aux partenaires (2 500 514 €)
- Les fonds de concours à destination des communes (227 805 €)
- Les investissements projetés (6 127 016 €)

L'année 2020 a vu les versements des aides exceptionnelles en faveur des entreprises (207 000 €) : fonds de solidarité, exonération de CFE et fonds l'OCCAL.

Les premières aides à l'immobilier d'entreprise ont également été versées pour soutenir l'investissement sur le territoire.

Le bilan très positif de l'espace France Services à Rieumes a conduit à la volonté de labelliser un second espace à Cazères, lequel a ouvert ses portes au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## I. EXERCICE 2020

### Objectifs fixés pour l'exercice :

- Veiller à la bonne gestion des crédits par une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité,
- Etaler les investissements répondant aux besoins programmés dans le cadre de la prospective financière (plan pluriannuel d'investissement),
- Maintenir les efforts de gestion pour renforcer la qualité du service rendu à l'usager par l'intercommunalité.
- Le budget 2021 qui sera voté en avril est principalement un budget de reconduction des actions existantes et des investissements engagés.

### 1. DONNEES D'ANALYSE

#### 1.1. *Résultats 2020*

Budget Général	<u>Dépenses de l'exercice</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Recettes de l'exercice</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Fonctionnement	20 057 270.55	110 381.89	21 299 018.46	
Investissement	12 517 064.00	2 523 397.45	8 135 422.27	3 063 689.36

Sections	Fonctionnement	Investissement
<b>Report/excédent 2019</b>	5 070 768.87	1 075 002.88
<b>Résultat exercice 2020</b>	1 241 747.91	-4 381 641.73
<b>Résultat cumulé</b>	<b>6 312 516.78</b>	<b>-3 306 638.85</b>
<i>Rappel 2019</i>	6 571 263.10	1 917 420.54

On constate une dégradation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2020. En effet, il se montait en 2019 à 1 015 861 € (avec déduction de 376 745 € de transfert de résultat au Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch soit un résultat brut en 2019 de 1 392 606 €) alors qu'il est de 1 241 747 € en 2020 soit une baisse de 11%.

Cette dégradation s'explique essentiellement par le contexte particulier de l'année 2020 à savoir une augmentation des charges générales et une baisse des recettes notamment sur les recettes fiscales et les recettes fiscales.

## 1.2. Principales recettes 2020

	2017		2018		2019		2020	
	Montant	Ratio €/ hab						
<i>Population INSEE au 01/01/2020 : 35415</i>								
<b>TEOM</b>	3 756 032 €	108 €	3 823 012	109 €	3 946 467	112 €	4 048 118	114 €
<b>Fiscalité (CFE, CVAE, IFR, TASCOT, TH, FB et FNB) déduction du FNIR</b>	7 783 888 €	223 €	7 752 719 €	221 €	8 197 401 €	232 €	8 160 286 €	230 €
<b>Compensations fiscales</b>	314 825 €	9 €	324 558 €	9 €	424 559 €	12 €	458 926 €	13 €
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	1 256 509 €	35.33 €	1 252 054	34.96 €	1 297 008	35.96 €	1 347 707	37.34 €

\* population DGF 2020 : 36 090

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Chaque ancienne intercommunalité avait instauré un zonage en fonction des conditions de réalisation du service et son coût.

Le conseil communautaire du 3 mars 2020 a fixé les taux s'appliquant à chaque zone :

COMMUNES	TAUX Votés 2020	Bases provisoires (définitives 2019)	Produit prévisionnel 2020 sur définitives 2019
<b>ZONE 16</b>		<b>11 869 270</b>	<b>1 542 313</b>
BOUSSENS	12.87%	1 015 057	130 615
CAZERES	14.37%	5 158 519	741 240



COULADERE	12.18%	382 873	
FRANCON	14.32%	159 817	22 889
LESCUNS	9.95%	47 569	4 731
MARIGNAC LASPEYRES	9.46%	164 549	15 564
MARTRES TOLOSANE	13.89%	2 370 042	329 137
MAURAN	11.07%	136 860	15 152
MONDAVEZAN	9.48%	674 023	63 900
MONTBERAUD	8.96%	163 694	14 672
MONTCLAR DE COMMINGES	13.39%	48 636	6 513
PALAMINY	10.39%	731 112	75 928
PLAGNE	10.19%	69 305	7 062
LE PLAN	10.00%	326 930	32 704
SAINT MICHEL	8.86%	249 232	22 077
SANA	7.90%	171 052	13 507
<b>ZONE 17</b>		<b>4 057 984</b>	<b>588 408</b>
CASTELNAU PICAMPEAU	14.50%	170 499	24 722
CASTIES LABRANDE	14.50%	61 782	8 958
LE FOUSSERET	14.50%	1 414 229	205 063
FUSTIGNAC	14.50%	52 705	7 642
GRATENS	14.50%	514 125	74 548
LUSSAN ADEILHAC	14.50%	157 022	22 768
MARIGNAC LASCLARES	14.50%	307 721	44 620
MONTEGUT BOURGAC	14.50%	92 127	13 358
MONTOUSSIN	14.50%	111 693	16 195
POLASTRON	14.50%	27 986	4 058
POUY DE TOUGES	14.50%	281 738	40 852

SAINT ARAILLE	14.50%	96 260	
SAINT ELIX LE CHÂTEAU	14.50%	699 774	101 467
SENARENS	14.50%	70 323	10 197
<b>ZONE 18</b>		<b>11 327 066</b>	<b>1 642 425</b>
BERAT	14.50%	1 870 811	271 268
CAMBERNARD	14.50%	334 509	48 504
LABASTIDE CLERMONT	14.50%	402 535	58 368
LE LHERM	14.50%	2 951 872	428 021
POUCHARRAMET	14.50%	743 503	107 808
RIEUMES	14.50%	3 263 870	473 261
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	14.50%	1 759 966	255 195
<b>ZONE 19</b>		<b>1 407 157</b>	<b>175 895</b>
BEAUFORT	12.50%	264 705	33 088
FORGUES	12.50%	156 088	19 511
LAHAGE	12.50%	131 027	16 378
LAUTIGNAC	12.50%	168 555	21 069
MONES	12.50%	53 044	6 631
MONTASTRUC SAVES	12.50%	38 089	4 761
MONTGRAS	12.50%	69 753	8 719
LE PIN MURELET	12.50%	105 456	13 182
PLAGNOLE	12.50%	217 436	27 180
SAJAS	12.50%	74 704	9 338
SAVERES	12.50%	128 300	16 038
	<b>TOTAUX</b>	<b>28 661 477</b>	<b>3 949 040</b>

En 2020 cette taxe s'élève à **4 048 118 € en réel** (rappel 2019 : 3 946 467 €).

- Fiscalité perçue

**En FPU, l'EPCI se substitue aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle et de la fiscalité des ménages** (article 1609 nonies C du CGI). La communauté de communes perçoit les impôts suivants :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) constituée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- La Taxe d'habitation
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

La communauté de communes Cœur de Garonne est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) dont le régime est en fiscalité professionnelle unique (FPU).

**Taux d'imposition votés par la communauté de communes depuis 2017 et reconduits tous les ans :**

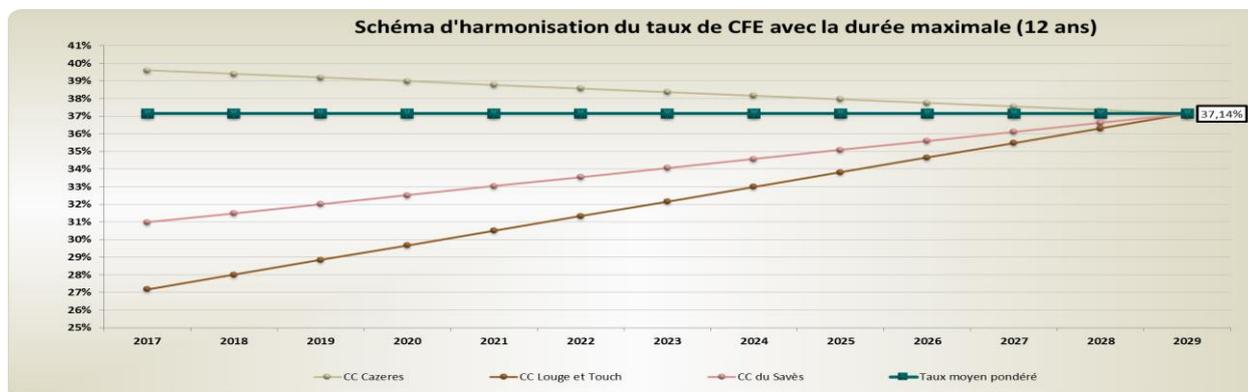
Taxes	2020
CFE	Taux moyen pondéré 37,15 %
Taxe d'habitation	10,61 %
Taxe foncière propriétés bâties	1,19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,70 %

 CFE

Le code général des impôts prévoit un mécanisme de lissage progressif des taux de CFE intercommunaux afin de limiter l'impact du passage à un taux de CFE unique sur les cotisations des contribuables professionnels. Le dispositif d'unification progressive du taux de CFE consiste à déterminer une durée d'harmonisation en fonction du rapport calculé entre le taux le moins élevé et le plus élevé des communautés ayant fusionné, constaté l'année précédente (2016).

Le taux moyen pondéré de CFE applicable sur la Communauté de Communes du Cœur de Garonne est de 37,15%.

Pour 2020, le conseil communautaire a décidé de reconduire le taux de CFE unique de 37,15%.



Les recettes perçues au titre de la fiscalité sont les suivantes :

Fiscalité perçue	2017	2018	2019	2020	Evolution n-1
CFE	3 234 322.00	3 384 963.00	3 385 052.00	3 266 892.00	-3.49%
TASCOM	329 033.00	241 236.00	338 863.00	286 960.00	-15.32%
CVAE	987 982.00	923 573.00	1 109 339.00	1 163 329.00	4.87%
Taxe d'habitation	3 468 898.00	3 436 224.00	3 581 030.00	3 643 678.00	1.75%
IFER	187 772.00	179 639.00	182 653.00	188 725.00	3.32%
Taxe foncière propriétés non bâties	127 342.00	129 563.00	131 246.00	132 424.00	0.90%
Taxe foncière propriétés bâties	346 626.00	355 608.00	367 305.00	376 365.00	2.47%
<b>TOTAL</b>	<b>8 681 975.00</b>	<b>8 650 806.00</b>	<b>9 095 488.00</b>	<b>9 058 373.00</b>	<b>-0.41%</b>
FNGIR reversé	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	0.00%
<b>Solde</b>	<b>7 783 888 €</b>	<b>7 752 719 €</b>	<b>8 197 401 €</b>	<b>8 160 286 €</b>	<b>-0.45%</b>

On constate une baisse globale de 0.45% des recettes fiscales dont la plus importante sur la CFE (-3.45%) et la TASCOM par rapport à 2019.

La baisse de CFE s'explique principalement par la baisse des bases entre 2019 et 2020, laquelle correspond à la réforme sur les valeurs locatives des entreprises décidée par l'Etat depuis 2 ans. Entre 2019 et 2020 elles ont diminué de 200 000 € sur les 100 « entreprises dites dominantes ».

Concernant la baisse de la TASCOM en 2020 par rapport à 2019, elle est due au rattrapage de 50 000 € en 2019 sur une entreprise, lié à un contentieux non validé par les services fiscaux.

*Ratio fiscalité perçue par habitant :*

Fiscalité perçue	€/ habitant	€/ habitant	€/ habitant	€/ habitant
	2017	2018	2019	2020
CFE	92.16 €	96.45 €	95.79 €	92.25 €
Taxe d'habitation	99.50 €	97.91 €	101.33 €	102.89 €
Taxe foncière propriétés non bâties	3.63 €	3.69 €	3.71 €	3.74 €
Taxe foncière propriétés bâties	9.88 €	10.13 €	10.39 €	10.63 €
<b>Fiscalité totale</b>	<b>205.17 €</b>	<b>208.19 €</b>	<b>211.23 €</b>	<b>209.50 €</b>

- Dotation de l'Etat

Les EPCI bénéficient d'une Dotation Globale de Fonctionnement composée de 2 parts :

- La dotation de compensation : allocation compensatrice de la taxe professionnelle versée en contrepartie de la suppression progressive de la part « salaires » ;
- La dotation d'intercommunalité : elle-même composée de 2 parts : la dotation de base (30 % de l'enveloppe) fonction de la population et du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et la dotation de péréquation (70 % de l'enveloppe) fonction de la population, du potentiel fiscal et du CIF.

La loi de finances 2019 a abondé l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité pour les Communautés de communes en la plafonnant et en mettant en place un dispositif d'écrêtement.

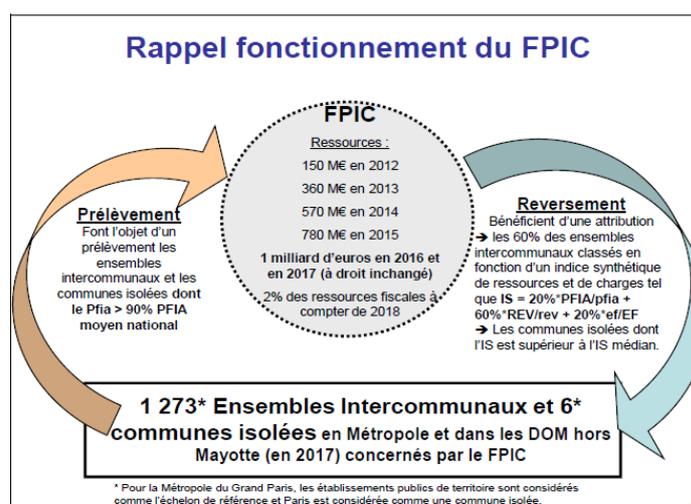
	2017	2018	2019	2020
<b>Dotation de compensation</b>	702 556	687 885	672 090	659 802
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	553 953	564 169	624 918	687 905
<b>DGF Totale</b>	<b>1 256 509</b>	<b>1 252 054</b>	<b>1 297 008</b>	<b>1 347 707</b>
<b>Population</b>	35 557	35 814	36 064	36 090
<b>DGF par habitant</b>	35,34	34.96	35.96	37.34

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

La loi de finances pour 2012 a créé le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Ce fonds repose sur un prélèvement d'une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux et communes pour la reverser à des ensembles intercommunaux et communes moins favorisés. Il s'inscrit dans la progression de la péréquation horizontale, rendue nécessaire par l'existence d'importants écarts de richesse entre collectivités.

Le texte de loi adopté en 2012 prévoyait que cette solidarité se mette en place progressivement : 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 et à partir de 2016, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit plus d'1 Md€.

La loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 fixe le montant du FPIC à un milliard d'euros en 2016. La loi de finances pour 2020 les a maintenues à 1 milliard d'euros.



Source : DGCL

La contribution ou l'attribution sont réparties entre l'EPCI et les communes membres en fonction du CIF et entre les communes en fonction du potentiel financier par habitant et de la population (répartition de « droit commun »).

Des répartitions dérogatoires sont possibles.

En 2020, la communauté de communes Cœur de Garonne est attributaire.

Le mécanisme de droit commun n'a pas été retenu du fait de la perte de recettes pour la majorité des communes membres de la communauté de communes Cœur de Garonne. C'est la répartition dérogatoire libre qui a été voté (délibération du 24 septembre 2020).

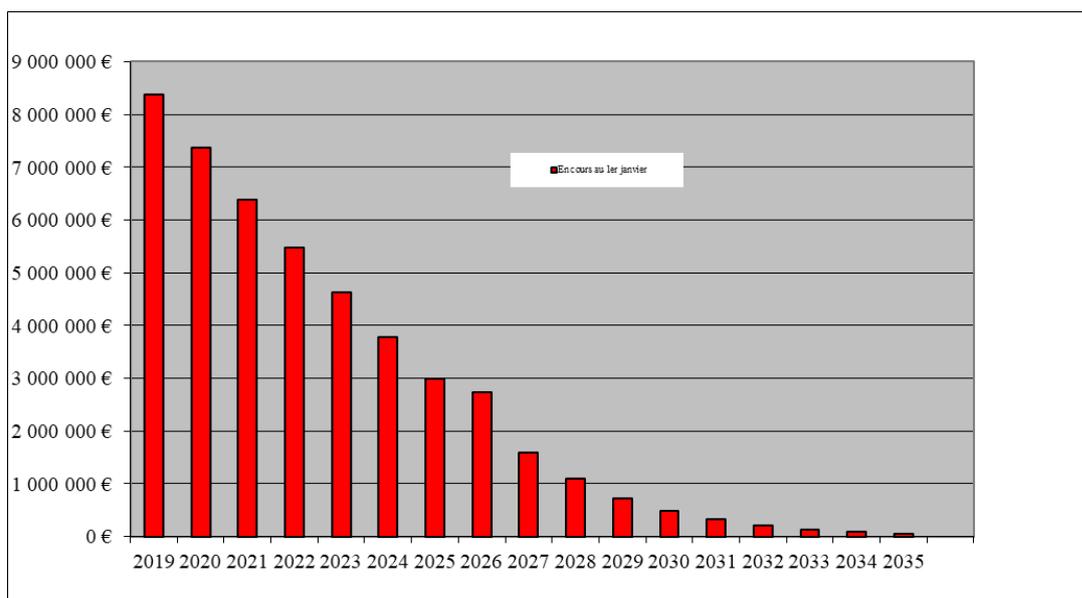
En effet suite à la fusion des 3 EPCI préexistants, le mécanisme du droit commun avait été appliqué car le coefficient d'intégration fiscale (CIF) retenu pour le calcul du FPIC, était le plus élevé des 3 anciennes EPCI.

Après avoir supporté une baisse du CIF en 2018 et 2019 (le transfert de compétence n'entrant dans le calcul du CIF qu'en N+2), la communauté de communes a bénéficié de la hausse du CIF en 2020 et donc d'une augmentation du montant du FPIC. Cependant il a été proposé d'appliquer une répartition dérogatoire libre du FPIC permettant aux communes membres et à la communauté de communes Cœur de Garonne de bénéficier de manière équitable de la hausse du FPIC.

	2019	2020
<b>Total Communes Cœur de Garonne</b>	<b>528 413</b>	<b>505 813</b>
<b>Total EPCI Cœur de Garonne</b>	<b>396 713</b>	<b>456 089</b>
<b>Total Cœur de Garonne</b>	<b>925 126</b>	<b>961 902</b>

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits fiscal EPCI pour CIF	11 931 948	12 241 270	12 370 886	14 677 502	15 075 260	15 452 263	15 841 850
- dépenses de transfert CIF EPCI	0	0	2 328 823	-544 710	-516 839	-467 444	-467 444
= Produit EPCI pour le CIF	11 931 948	8 631 491	10 042 063	13 364 519	13 729 106	14 365 261	14 673 321
Produits des communes	13 074 849	13 398 645	13 765 600	14 192 289	14 480 981	14 660 356	14 840 995
<b>Coefficient d'intégration Fiscale</b>	<b>42.61%</b>	<b>33.73%</b>	<b>38.42%</b>	<b>49.48%</b>	<b>49.58%</b>	<b>50.30%</b>	<b>50.52%</b>

### 1.3. Niveau d'endettement



*L'annuité de la dette baisse d'environ 100 000 € par an ce qui laisserait des marges de manœuvre pour emprunter sur les exercices futurs. Toutefois le recours à l'emprunt sera limité par l'évolution de notre épargne brute.*

La structure de la dette se décompose de la manière suivante :

Années N	Budget	Capital restant dû au 01/01/2020	Annuité versée	Amortissement	Intérêts
2020	Principal	6 991 824.80 €	1 145 758.02 €	958 053.99 €	187 704.03 €
	Photovoltaïque	109 476.73 €	16 059.51 €	12 008.87 €	4 050.64 €
	ZA Descaillaux	273 333.27 €	31 986.01 €	26 666.68 €	5 319.33 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 374 634.80 €</b>	<b>1 193 803.54 €</b>	<b>996 729.54 €</b>	<b>197 074.00 €</b>

**Ratio dette par rapport à la population :**

Ce ratio exprime le niveau d'endettement de la collectivité, en euros par habitant

	2017	2018	2019	2020
En cours de la dette en début d'exercice (01/01)	8 846 814.50 €	8 577 114.42 €	8 379 995.99 €	7 374 634.80 €
Population	34 862	35 094	35 339	35 415
Ratio / habitant	253.77 €	244.40 €	237.13 €	208.23 €

**Ratio niveau d'endettement :**

Le niveau d'endettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 0,8 année. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 1,6 pour les collectivités > 5 000 habitants.

	2017	2018	2019	2020
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	7 882 000.78 €	8 568 939.85 €	7 374 634.80 €	6 377 905.25 €
Produits réels de fonctionnement	13 751 082.73 €	19 366 676.87 €	20 958 891.34 €	21 257 203.56 €
Taux d'endettement (années)	0.57	0.44	0.35	0.30

**Le niveau d'endettement de la communauté de communes diminue depuis 2017 ce qui prouve une maîtrise de la dette et laisserait des marges de manœuvres pour le financement des projets futurs**

**Ratio capacité de désendettement :**

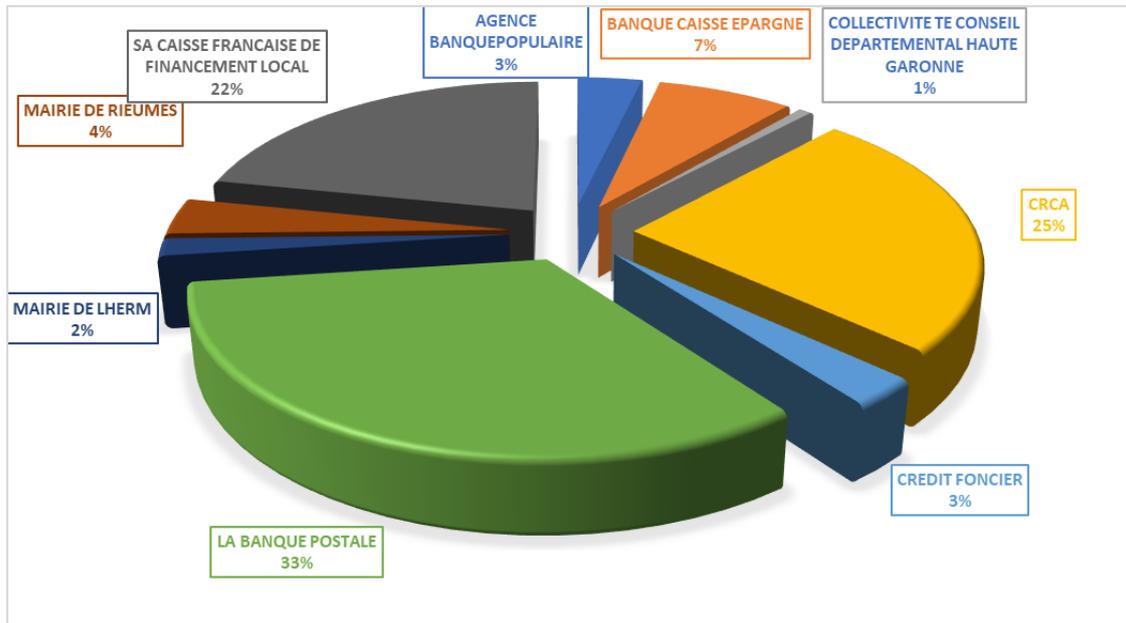
La capacité de désendettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 5 à 6 années.

	2017	2018	2019	2020
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	7 882 000.78 €	8 568 939.85 €	7 374 634.80 €	6 377 905.25 €
Epargne brute	4 580 793.22 €	1 957 631.05 €	1 629 270.10 €	1 789 122.99 €
Capacité de désendettement (années)	1.72	4.38	4.53	3.56

La capacité de désendettement s'est dégradée par rapport à 2017, cela est dû à une épargne brute en baisse en 2019 qui remonte légèrement en 2020 malgré un encours de dette en diminution. Cependant elle reste sous un seuil raisonnable.

Il faut donc continuer à dégager suffisamment d'épargne brute dans les prochaines années pour consolider cette capacité de désendettement et rester en deçà du seuil d'alerte.

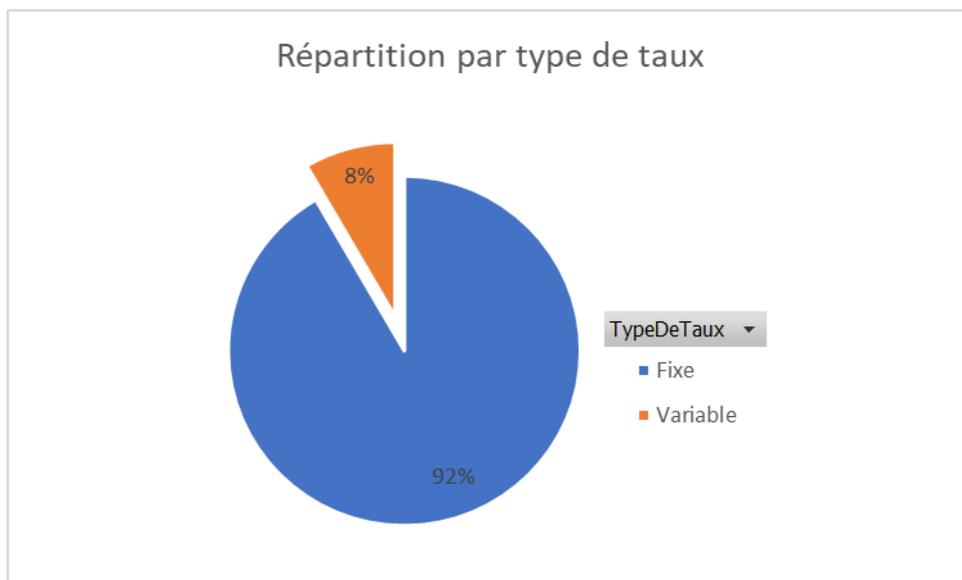
### Répartition de la dette par prêteur



Les emprunts remboursés aux mairies de Lherm et de Rieumes correspondent aux encours liés à la voirie et aux équipements sportifs.

Les emprunts ont été conservés par les communes et la communauté de communes leur rembourse les annuités correspondantes, en contrepartie ces annuités sont retenues sur leur attribution de compensation.

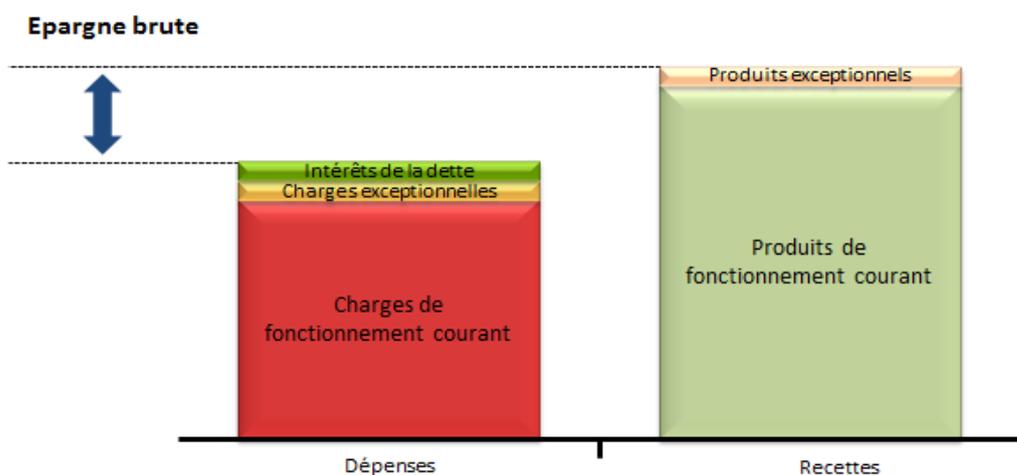
### Répartition du capital remboursé par nature de taux



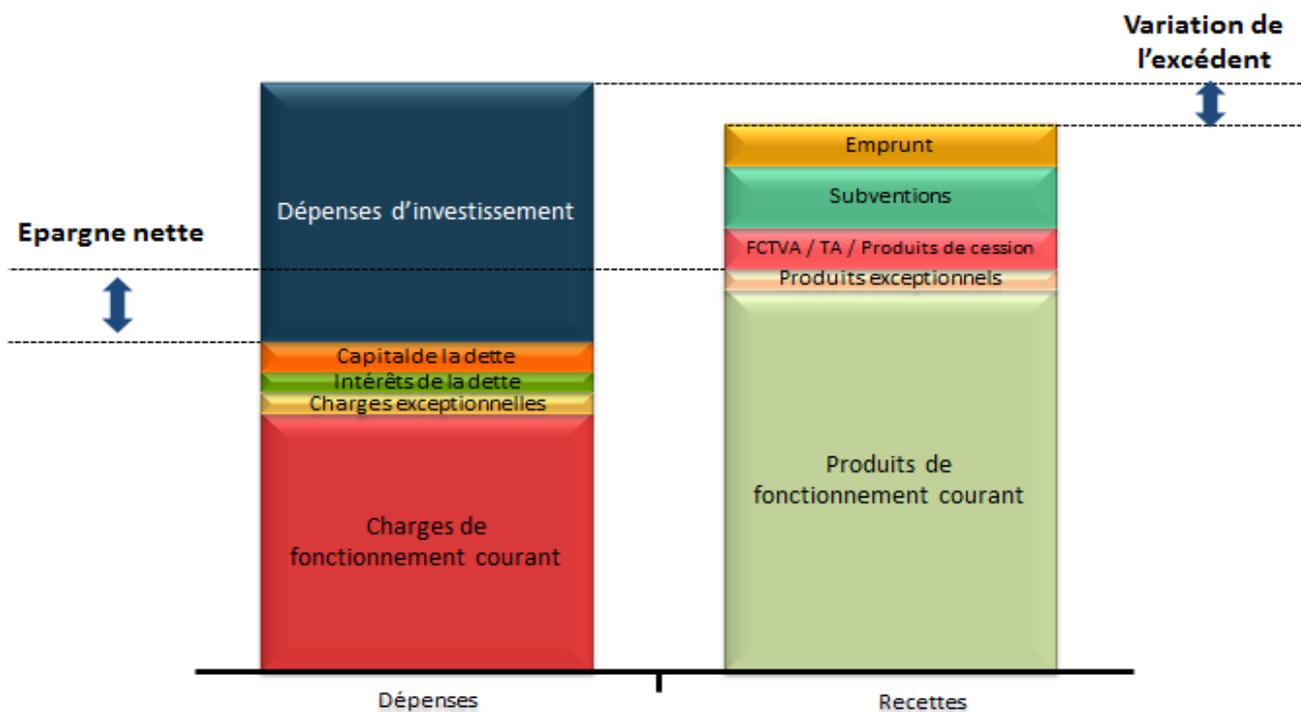
## 1.4. Equilibre budgétaire

Le principe d'équilibre budgétaire applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics, posé par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, se trouve aujourd'hui codifié à l'article L 1612-4 du CGCT.

Selon ce texte, un budget est en équilibre réel lorsque l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors dotations aux amortissements), diminué des intérêts de la dette, dit **épargne brute**, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.



Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.

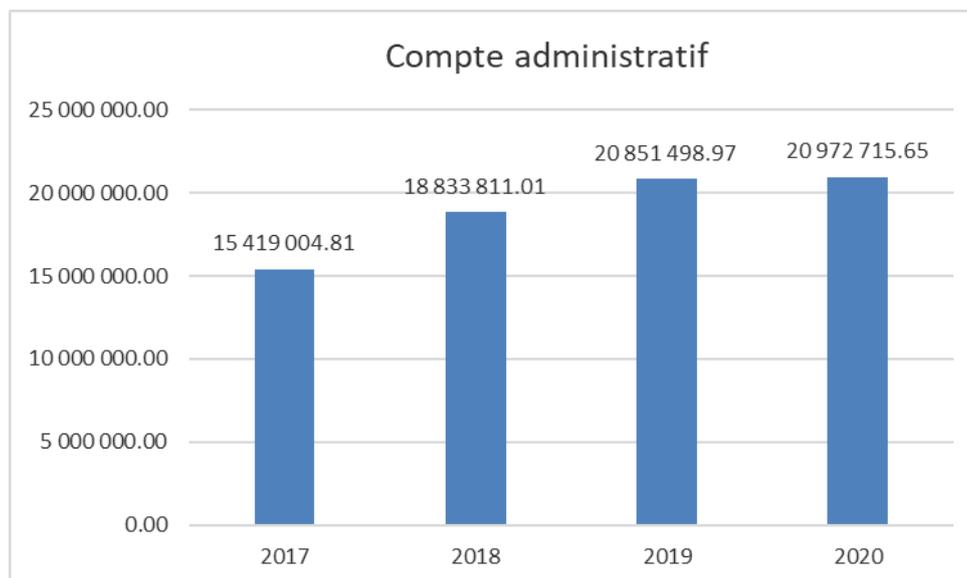


	2017	2018	2019	2020
Charges réelles de fonctionnement	13 507 160.28 €	17 121 697.49 €	19 134 199.32 €	19 294 900.25 €
Produits réels de fonctionnement	18 331 875.95 €	19 366 676.87 €	20 958 891.34 €	21 257 203.56 €
Charges exceptionnelles	14 681.32 €	173 958.30 €	403 204.54 €	5 147.56 €
Produits exceptionnels	210 493.68 €	110 992.52 €	178 632.21 €	109 010.22 €
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>4 628 903.31 €</b>	<b>2 307 945.16 €</b>	<b>2 049 264.35 €</b>	<b>1 858 440.65 €</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>4 824 715.67 €</b>	<b>2 244 979.38 €</b>	<b>1 824 692.02 €</b>	<b>1 962 303.31 €</b>
Intérêts	243 922.45 €	287 348.33 €	195 421.92 €	173 180.32 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>4 580 793.22 €</b>	<b>1 957 631.05 €</b>	<b>1 629 270.10 €</b>	<b>1 789 122.99 €</b>
Capital	1 023 705.40 €	946 071.07 €	972 638.02 €	953 154.01 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>3 557 087.82 €</b>	<b>1 011 559.98 €</b>	<b>656 632.08 €</b>	<b>835 968.98 €</b>

En 2020, le montant de l'épargne brute, à l'issue de l'exercice, continue d'être suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette tout en se dégradant par rapport à 2017 et 2018. Elle remonte par rapport à 2019 mais l'année dernière avaient été transférés les excédents au syndicat intercommunal des eaux des Coteaux du Touch (376 745 €).

## 2. Compte administratif 2020

### 2.1. Fonctionnement



En 2020, le budget consolidé avec le budget annexe service d'aides à domicile a augmenté de 0.58% par rapport à 2019.

*Ratio dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population :*

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Population	34 862	35 094	35 339	35 415
Dépenses réelles de fonctionnement	13 507 160.28 €	17 121 697.49 €	19 134 199.32 €	19 294 900.25 €
Ratio	<b>387.45 €</b>	<b>487.88 €</b>	<b>541.45 €</b>	<b>544.82 €</b>

*Ratio recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population :*

Ce ratio exprime en euros par habitant, le montant des recettes provenant principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des charges transférées des communes, dont dispose la collectivité pour financer la gestion des services intercommunaux.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Population	34 862	35 094	35 339	35 415
Produits réels de fonctionnement	18 331 875.95 €	19 366 676.87 €	20 958 891.34 €	21 257 203.56 €
Ratio	<b>525.84 €</b>	<b>551.85 €</b>	<b>593.08 €</b>	<b>600.23 €</b>

La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement en 2020, par chapitre, est la suivante :

### Dépenses fonctionnement

Chapitre	Compte	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution 2020/2019
011	Charges à caractère général	4 897 161.07	5 352 711.78	5 114 072.57	-4.46%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 702 726.96	7 839 324.46	7 967 587.90	1.64%
014	Atténuations de produits	2 197 335.00	2 197 940.00	2 357 316.00	7.25%
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0.00	0.00	0.00	
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	552 737.19	666 778.16	589 189.98	-11.64%
65	Autres charges de gestion courante	3 145 516.16	3 341 229.20	3 830 776.22	14.65%
66	Charges financières	287 348.33	195 421.92	173 180.32	-11.38%
67	Charges exceptionnelles	173 958.30	403 204.55	5 147.56	-98.72%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00	0.00	20 000.00	
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>17 961 783.01</b>	<b>19 996 610.07</b>	<b>20 057 270.55</b>	<b>0.30%</b>

Le compte administratif 2020 est en augmentation au total par rapport à 2019 de 0.30%

Cette légère augmentation s'explique par une baisse de 4% des dépenses de charges générales (011) et une baisse des charges exceptionnelles de 99% (transfert du résultat de la régie des eaux de Cazères au Syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch pour 376 745 €).

Concernant le chapitre 011 (charges générales) on constate :

- Forte augmentation des produits d'entretien ménager + 60% (COVID-19)  
+ Augmentation fournitures de petits équipements + 60% (masques)  
+ Augmentation des contrats pour entreprises de nettoyage + 30%
- Baisse 59% de locations mobilières (camion BOM acheté fin 2019 – fin de location et annulation salon des arts et du feu)
- Entretien de la voirie pour 720 000 € (100 000 € reporté en 2021 car factures reçues tardivement), le budget de 870 000 € a été presque totalement réalisé en 2020.
- Baisse entretien des terrains de sport (report à cause du COVID-19) – 40 000 €
- Légère baisse du carburant (évaluée à -3%)
- Le compte étude et recherche est aussi en baisse (- 100 000 € par rapport à 2019) pour cause de COVID-19 (études des bâtiments et terrains reportées).
- Baisse de 100% du transport collectif (activités pour les enfants peu effectuées)
- Baisse du compte prestataires extérieurs (NAP non effectuées pendant 4 mois + séjours annulés réalisés une partie en régie) – baisse 100% environ 100 000 €

L'écart total entre 2019 et 2020 sur le chapitre 011 est d'environ 230 000 €

Concernant le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) :

- + Déficits budgets annexes (100 000€)
- + Aides exceptionnelles aux entreprises et aides à l'immobilier (144 500€)
- + Augmentation diverses subventions (GEMAPI, SDIS, PETR, Haute-Garonne Numérique)
- + Subvention versée en totalité à l'OTI (75 000€)
- + Subventions aux communes (PLU, cartes communales)

### Recettes fonctionnement

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Evolution 2020/2019
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>4 751 617.89</b>	<b>5 555 401.78</b>	<b>5 070 768.87</b>	<b>-8.72%</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>43 858.12</b>	<b>148 848.55</b>	<b>72 216.95</b>	<b>-51.48%</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>22 561.12</b>	<b>27 501.35</b>	<b>41 814.90</b>	<b>52.05%</b>
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>1 094 401.51</b>	<b>1 117 502.00</b>	<b>986 109.78</b>	<b>-11.76%</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>14 740 566.00</b>	<b>15 383 817.00</b>	<b>15 424 188.00</b>	<b>0.26%</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>3 300 765.14</b>	<b>4 153 111.66</b>	<b>4 544 099.54</b>	<b>9.41%</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>74 933.64</b>	<b>5 243.93</b>	<b>98 788.51</b>	<b>1783.86%</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>110 992.52</b>	<b>174 447.86</b>	<b>109 010.22</b>	<b>-37.51%</b>
<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>1 074.02</b>	<b>1 999.04</b>	<b>22 790.56</b>	<b>1040.08%</b>
<b>Total recettes fonctionnement hors excédent</b>	<b>19 389 152.07</b>	<b>21 012 471.39</b>	<b>21 299 018.46</b>	<b>1.36%</b>

On constate sur 2020 une baisse du chapitre 013 – atténuations de charges qui concerne les remboursements maladies qui ont été moins importants qu'en 2019, ils vont se reporter en partie sur 2021 du fait d'un retard dans le traitement.

On constate également une baisse des recettes au chapitre 70 – produits des services. Les recettes des familles ont été moins importantes cette année compte tenu de la fermeture des accueils de loisirs pendant le confinement.

Cependant une hausse du chapitre 74 – dotations - est intervenue suite à un meilleur suivi de la vente auprès des repreneurs « déchets » et des soutiens ainsi qu'un maintien des versements de la CAF.

## COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉ (Budget principal + budgets annexes)

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Compte	Réalisé 2020	CA 2020 AGRÉGÉ
<b>002</b>	<b>- Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>		<b>1 165 322.99</b>
<b>011</b>	<b>- Charges à caractère général</b>	<b>5 114 072.57</b>	<b>5 506 848.99</b>
<b>012</b>	<b>- Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>7 967 587.90</b>	<b>9 070 720.08</b>
<b>014</b>	<b>- Atténuations de produits</b>	<b>2 357 316.00</b>	<b>2 357 316.00</b>
<b>022</b>	<b>- Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>0.00</b>	
<b>023</b>	<b>- Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>	
<b>042</b>	<b>- Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>589 189.98</b>	<b>991 163.57</b>
<b>043</b>	<b>- Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section de fonct</b>		<b>5 319.33</b>
<b>65</b>	<b>- Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 830 776.22</b>	<b>3 830 976.22</b>
<b>66</b>	<b>- Charges financières</b>	<b>173 180.32</b>	<b>182 362.22</b>
<b>67</b>	<b>- Charges exceptionnelles</b>	<b>5 147.56</b>	<b>77 647.56</b>
<b>68</b>	<b>- Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>20 057 270.55</b>	<b>23 207 676.96</b>

## Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2020	CA 2020 AGRÉGÉ
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>5 070 768.87</b>	<b>5 115 334.64</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>72 216.95</b>	<b>76 200.53</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>41 814.90</b>	<b>278 557.84</b>
<b>043 - Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section de fonct</b>		<b>5 319.33</b>
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>986 109.78</b>	<b>1 460 394.44</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>15 424 188.00</b>	<b>15 706 254.60</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>4 544 099.54</b>	<b>5 503 225.60</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>98 788.51</b>	<b>182 707.27</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>109 010.22</b>	<b>109 019.86</b>
<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>22 790.56</b>	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>26 369 787.33</b>	<b>28 437 014.11</b>

La présentation agrégée est la somme du budget principal et de tous les budgets annexes, en intégrant aussi les excédents et les déficits de chaque budget.

## 2.2. Investissement

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE

Objet	BUDGET 2020	Restes à réaliser 2020	RÉALISÉ 2020
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	60 530.38		0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 814.90		41 814.90
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00		0.00
13 - Subventions d'investissement	3 499 543.39		3 499 543.39
16 - Emprunts et dettes assimilées	958 054.34		953 154.01
20 - Immobilisations incorporelles	191 608.00	81 154.06	134 460.00
204 - Subventions d'équipement versées	864 533.00	258 750.14	89 353.77
21 - Immobilisations corporelles	4 503 478.39	296 612.09	1 671 721.37
23 - Immobilisations en cours	8 428 336.59	1 728 212.36	6 127 016.56
27 - Autres immobilisations financières	0.00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>18 547 898.99</b>	<b>2 364 728.65</b>	<b>12 517 064.00</b>
Dépenses réelles à prendre en compte hors opérations d'ordre sur le chapitre 13 subventions			<b>9 017 520.61</b>

### Répartition des investissements

MAISON DU TOUCH	581 048.86
ENVIRONNEMENT	730 974.28
ACHAT MATERIEL ST	63 670.47
PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE	87 554.80
VOIRIE	2 410 038.32
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	436 479.17
EQUIPEMENTS SPORTIFS-STADES	350 880.37
AMENAGEMENT NUMERIQUE	22 347.00
MAISON DU CAMPET	49 819.22
MAISON DE PYRENNEES	104 253.01
EQUIPEMENTS SPORTIFS-GYMNASES	3 172 265.27
<b>TOTAL</b>	<b>8 009 330.77</b>

Objet	BUDGET 2020	Restes à réaliser 2020	RÉALISÉ 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 075 002.88		0.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 450 662.36		0.00
024 - produits de cessions	0.00		0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	622 265.93		589 189.98
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 300 451.00		2 299 337.18
13 - Subventions d'investissement	8 099 516.82	2 853 689.36	5 220 460.58
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000 000.00		0.00
23 - Immobilisations en cours	0.00		26 434.53
27 - Autres immobilisations financières	0.00		0.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>18 547 898.99</b>	<b>2 853 689.36</b>	<b>8 135 422.27</b>
Recettes réelles à prendre en compte hors opérations d'ordre sur le chapitre 13 subventions			<b>4 635 878.88</b>

**Effort d'équipement par rapport à la population :**

Ce ratio traduit, en euros par habitant, la part d'investissement réalisée.

	2017	2018	2019	2020
Population	34 862	35 094	35 339	35 415
Dépenses réelles d'investissement	3 983 129.76 €	4 186 345.12 €	3 233 239.10 €	8 022 551.70 €
Ratio	114.25 €	119.29 €	91.49 €	226.53 €

**Ratio dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) par rapport à la population :**

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population toutes dépenses comprises.

	2017	2018	2019	2020
Population	34 862	35 094	35 339	35 415
Dépenses réelles totales	17 490 290.04 €	21 308 042.61 €	22 367 438.42 €	27 317 451.95 €
Ratio	501.70 €	607.17 €	632.94 €	771.35 €

**Depuis 2017 le niveau de service rendu ne cesse d'augmenter ce qui traduit une politique ambitieuse tant en termes d'investissement qu'en terme de fonctionnement courant des services à la population.**

**Le niveau de service rendu à la population à augmenter de 53% sur la période 2017/2020.**

### 2.3. Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal

L'article L2312-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires pour les communes de plus de 20 000 habitants (par extension à cet article les EPCI) comporte des données sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant des éléments sur la rémunération (traitements indiciaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature), la durée effective du travail.

**Ratio des charges de personnel en fonction des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal) :**

Ce ratio exprime en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement, la part des frais de personnel.

	2017	2018	2019	2020
Dépenses de personnel	5 236 026.38 €	6 702 726.96 €	7 839 324.46 €	7 967 587.90 €
Dépenses réelles de fonctionnement	14 295 727.31 €	17 121 697.49 €	19 134 199.32 €	19 294 313.25 €
Ratio (%)	36.63%	39.15%	40.97%	41.30%

## ANALYSE ET PREVISIONS DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE POUR 2021

Comme pour toutes les collectivités, les charges de personnel constituent un poste important de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

### CONTEXTE - BILAN

#### 2.3.1. Evolution des effectifs par catégorie et par statut

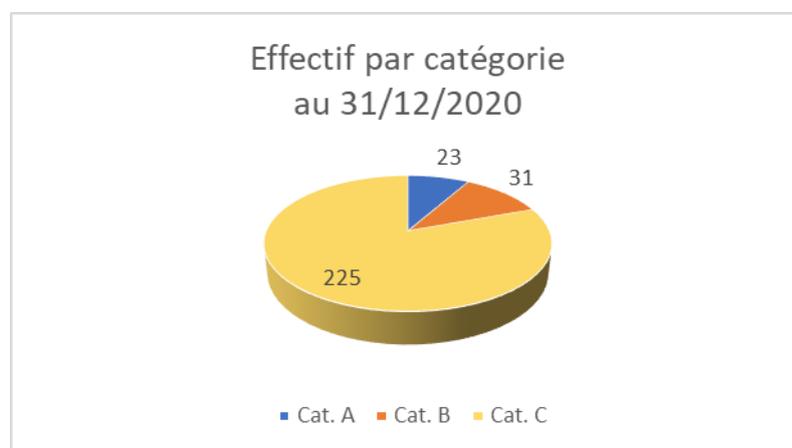
Malgré l'augmentation des charges patronales, des modifications statutaires imposées par les textes réglementaires ou par des choix stratégiques de la Communauté (le PPCR, l'indemnité compensatrice de la CSG, les transferts de compétences...), et grâce à l'investissement, réalisé depuis plusieurs années, tant par les Elus que par les agents de la Communauté, afin de trouver des pistes d'économie sans altérer la qualité des services rendus à la population, nous pouvons constater une relative stabilité en 2020 de la masse salariale de la collectivité.

#### 2.3.2. Evolution des effectifs permanents pourvus par statut (au 31.12 de chaque année)

Exercices	2019	2020
Fonctionnaire (titulaires et stagiaires)	194	216
<i>Variation</i>	<i>+ 25</i>	<i>+ 22</i>
Agents contractuels	88	63
<i>Variation</i>	<i>+20</i>	<i>-25</i>
<b>TOTAL</b>	<b>282</b>	<b>279</b>
<b>VARIATION</b>	<b>+45</b>	<b>-3</b>

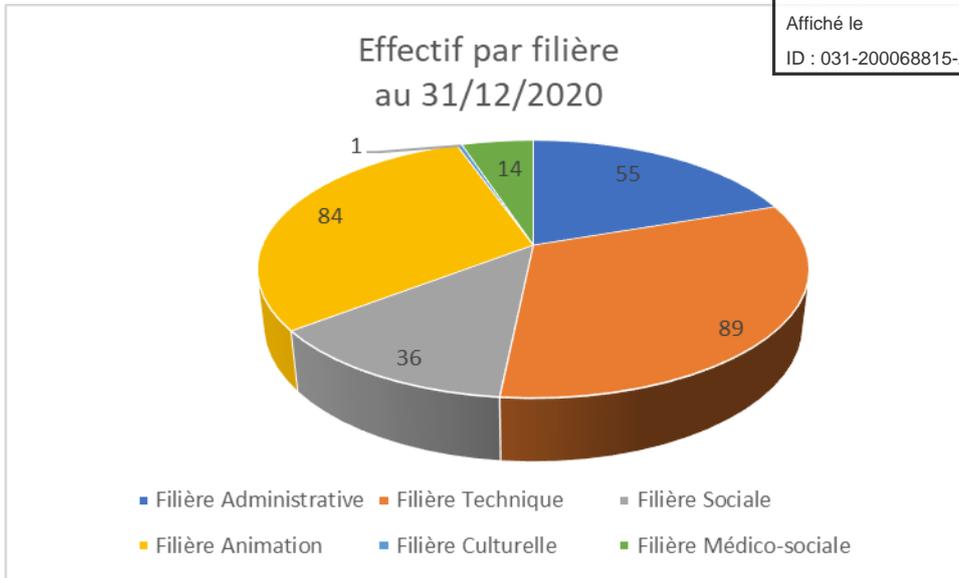
### 2.3.3. Evolution des effectifs permanents hiérarchique

Exercices	2019	2020
Cat. A	25	23
Cat. B	21	31
Cat. C	236	225
<b>TOTAL</b>	<b>282</b>	<b>279</b>
<b>VARIATION</b>	<b>+45</b>	<b>-3</b>



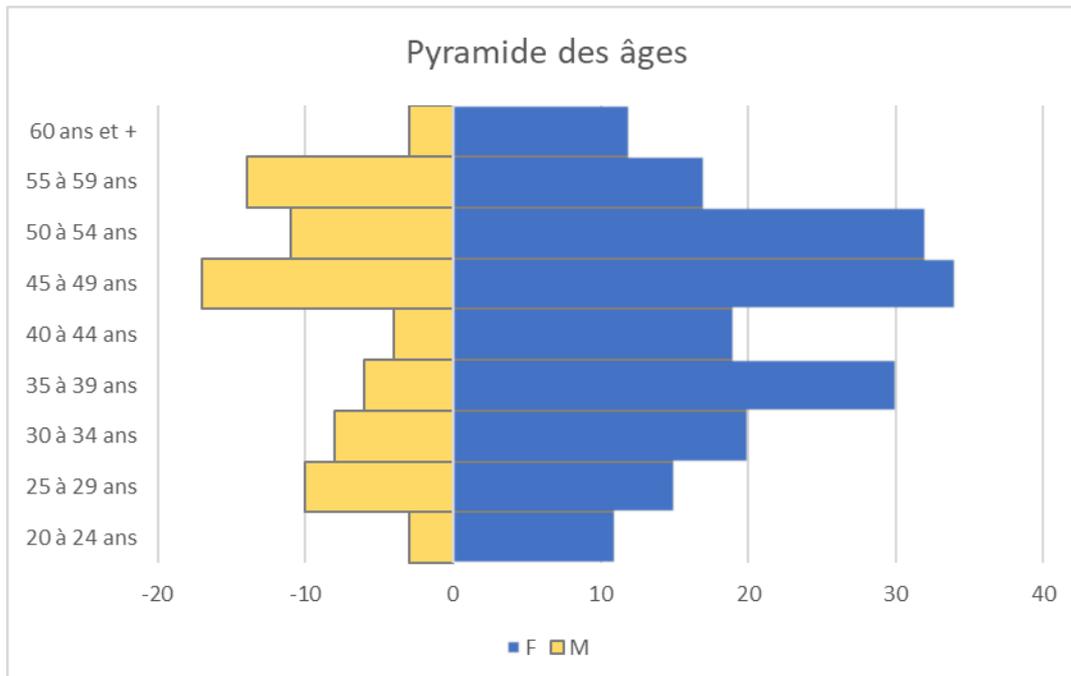
### 2.3.4. Evolution des effectifs permanents pourvus par filières

Exercices	2019	2020
Filière Administrative	42	55
Filière Technique	105	89
Filière Sociale	49	36
Filière Animation	71	84
Filière Culturelle	1	1
Filière Médico-sociale	14	14
<b>TOTAL</b>	<b>282</b>	<b>279</b>
<b>VARIATION</b>	<b>+45</b>	<b>-3</b>



#### 2.3.5. La structure des effectifs en 2020

- Les agents stagiaires et titulaires représentent environ 75% des effectifs
- Les agents à temps complet représentent 64 % des effectifs
- Les agents de catégorie C représentent 81% des effectifs, ceux de catégorie B 11 % et ceux de catégorie A 8 %
- Le taux de féminisation de la communauté est en accord avec le taux national dans la Fonction Publique Territoriale : les femmes représentent environ 80 % des effectifs.



2.3.6. La gestion contenue de la masse salariale**Evolution des charges de personnel (Rémunérations + charges, hors recettes)**

Exercices	2019	2020
Réalisé (administratif)	7 839 324.46 €	7 967 587.90 €
<b>VARIATION</b>		<b>1.64%</b>

**Des avantages en nature encadrés**

- Pour certains personnels de la Direction uniquement : tablettes numériques, téléphones portables, ordinateurs portables
- Participation aux repas des agents : chèques déjeuner d'une valeur de 8,00 euros, pris en charge à 50% par la communauté de communes, soit une participation estimée pour l'année 2020 à 132 500,00 euros
- Participation à la mutuelle et prévoyance des agents à hauteur de 15 245,00 euros en 2020
- Contractualisation d'une assurance statutaire AXA à hauteur de 120 041,00 euros en 2020
- Participation à hauteur de 48 070,00 euros par an à l'amicale du personnel (adhésion également au CNAS) en 2020

**Evolution depuis l'application du jour de carence**

Le jour de carence est rendu applicable par l'article 115 de la loi de finances pour 2018 (loi n° 2017-1837 du 30.12.2017). Depuis le 1er janvier 2018, la rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de droit public n'est plus maintenue, lors du premier jour de congé de maladie ordinaire.

Exercices	2019	2020
Titulaires – Nombre de jours	147	116
Non titulaires – Nombre de jours	26	35
<b>TOTAL JOURS</b>	<b>173</b>	<b>151</b>
<b>TOTAL IMPACT BUDGETAIRE</b>	<b>9 253,00 €</b>	<b>8 318,00 €</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

chapitre	BP 2020	REALISE 2020
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	29 000.00	25 921.88
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	821 925.13	871 984.19
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	28 265.00	17 539.03
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>879 190.13</b>	<b>915 445.10</b>
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	751 724.13	282 066.60
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	127 466.00	633 365.06
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00	13.02
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>879 190.13</b>	<b>915 444.68</b>
13 - Subventions d'investissement	0.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	4 723.88	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>4 723.88</b>	<b>0.00</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 946.39	3 946.39
10 - Dotations, fonds divers et réserves	777.49	777.49
28 - Amortissements des immobilisations	0.00	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>4 723.88</b>	<b>4 723.88</b>

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de **118 038.62€**

	2017	2018	2019	2020
Subvention d'équilibre SAD	94 943.33	130 657.81	58 954.41	118 038.62

L'évolution depuis 2017 de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget service d'aide à domicile est oscillante en fonction des années. L'année 2019 très basse est due à de mauvaises ventilations des agents qui ont été imputées au budget principal.

## ❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE

chapitre	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	311 580.00	309 118.28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	49 584.28	46 499.74
65 - Autres charges de gestion courante	1 100.00	197.76
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>363 264.28</b>	<b>355 815.78</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	7.47	7.47
013 - Atténuations de charges	0.00	3 983.58
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	221 000.00	267 910.96
75 - Autres produits de gestion courante	142 256.81	83 904.96
77 - Produits exceptionnels	0.00	9.64
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>363 264.28</b>	<b>355 816.61</b>

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de **83 904.96 €**.

	2017	2018	2019	2020
Subvention d'équilibre PDR	4 387.34	44 144.94	66 105.04	83 904.96
Evolution N-1/N		906%	49%	27%

L'évolution de la subvention d'équilibre est croissante depuis 2017

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2018/2017	Evolution 2019/2018	Evolution 2020/2019
dépenses	81 337.82	265 576.50	296 270.00	355 815.78	227%	12%	20%
recettes propres	77 878.01	201 034.59	223 018.01	267 910.96	158%	11%	20%

On constate que les dépenses et les recettes sur le budget portage de repas augmente de manière constante et surtout que l'écart entre les dépenses et les recettes est la même notamment sur les exercices 2018, 2019 et 2020 (20% d'augmentation des dépenses en 2020 mais aussi 20% d'augmentation des recettes)

## ❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	13 000.00	4 260.50
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 976.94	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
65 - Autres charges de gestion courante	30.00	0.00
66 - Charges financières	5 212.67	3 907.46
67 - Charges exceptionnelles	82 507.00	72 500.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>131 585.56</b>	<b>106 526.91</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	44 558.30	44 558.30
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	80 000.00	57 595.70
75 - Autres produits de gestion courante	30.00	0.78
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>131 585.56</b>	<b>109 152.04</b>

020 - Dépenses imprévues (investissement)	1 425.22	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 008.87	12 008.87
21 - Immobilisations corporelles	23 413.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>43 844.35</b>	<b>19 006.13</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 985.40	17 985.40
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>43 844.35</b>	<b>43 844.35</b>

*Le chapitre 67, en dépenses de fonctionnement, correspond au versement de l'excédent du budget photovoltaïque vers le budget principal.*

## ❖ BUDGET ANNEXE ZA BOURGAIL BERAT

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	115 000.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>115 000.00</b>	<b>0.00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000.00	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>115 000.00</b>	<b>0.00</b>

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 898.40	76 898.40
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>191 898.40</b>	<b>76 898.40</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	191 898.40	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>191 898.40</b>	<b>0.00</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE ZA BOUSSENS

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	125 000.00	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>125 000.00</b>	<b>0.00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000.00	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>125 000.00</b>	<b>0.00</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 023.97	264 023.97
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>389 023.97</b>	<b>264 023.97</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	389 023.97	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>389 023.97</b>	<b>0.00</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE ZA DESCAILLAUX

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 133 166.85	1 133 166.85
011 - Charges à caractère général	26 000.00	4 919.54
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	731 707.98	0.00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 364.22	5 319.33
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	0.00
66 - Charges financières	5 319.33	5 274.44
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>1 901 558.38</b>	<b>1 148 680.16</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 891.79	10 158.87
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 364.22	5 319.33
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	138 584.00	0.00
74 - Dotations, subventions et participations	150 000.00	65 761.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.09	0.09
77 - Produits exceptionnels	1 331 718.28	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>1 901 558.38</b>	<b>81 239.29</b>

010 - Stocks	5 364.22	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	275 891.79	10 158.87
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 999.78	26 666.68
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>308 255.79</b>	<b>36 825.55</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 108 310.13	1 108 310.13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	731 707.98	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>1 840 018.11</b>	<b>1 108 310.13</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE ZA LHERM

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	32 155.66	32 155.66
011 - Charges à caractère général	506 776.59	17 625.10
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 722.40	332 419.42
65 - Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>1 849 664.65</b>	<b>382 200.18</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197 889.79	219 586.81
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	101 252.00	101 048.00
75 - Autres produits de gestion courante	10.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	550 512.86	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>1 849 664.65</b>	<b>320 634.81</b>

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	112 832.61	112 832.61
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197 889.79	219 586.81
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>1 310 722.40</b>	<b>332 419.42</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 310 722.40	332 419.42
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>1 310 722.40</b>	<b>332 419.42</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE ZA MARTRES TOLOSANE

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	140 000.00	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 730.00	43 695.22
65 - Autres charges de gestion courante	0.15	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>187 730.15</b>	<b>43 695.22</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.15	0.15
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000.00	0.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 730.00	47 730.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>187 730.15</b>	<b>47 730.15</b>

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 685.24	164 685.24
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000.00	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>304 685.24</b>	<b>164 685.24</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 730.00	43 695.22
16 - Emprunts et dettes assimilées	256 955.24	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>304 685.24</b>	<b>43 695.22</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE ZA SAINTE FOY DE PEYROLIER

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE

Chapitre	BP 2020	REALISE 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.48	0.48
011 - Charges à caractère général	130 000.00	0.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>130 000.48</b>	<b>0.48</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.48	0.00
<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>130 000.48</b>	<b>0.00</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 422.58	20 422.58
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.48	0.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>150 423.06</b>	<b>20 422.58</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 423.06	0.00
<b>Total Recettes investissement</b>	<b>150 423.06</b>	<b>0.00</b>

## II. EXERCICE 2021

### ❖ BUDGET PRINCIPAL

#### 2.1. Les dépenses de fonctionnement

Chap	Objet	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Evolution 2021/2020
011	Charges à caractère général	6 015 124.00	6 233 170.43	3.62%
012	Charges de personnel	8 941 442.12	9 068 181.00	1.42%
014	Atténuations de produits	2 367 069.00	2 358 323.00	-0.37%
65	Autres charges de gestion courantes	4 206 217.06	4 322 586.61	2.77%
66	Charges financières	200 872.53	160 000.00	-20.35%
67	Charges exceptionnelles	100 000.00	50 000.00	-50.00%
68	Dotations aux provisions	20 000.00	20 000.00	0.00%
042	Dotations aux amortissements	622 265.93	690 000.00	10.89%
022	Dépenses imprévues	731 998.77	200 000.00	-72.68%
023	Virement à la section d'investissement	2 450 662.36	1 019 348.37	-58.41%
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 655 651.77</b>	<b>24 121 609.41</b>	<b>-0.06</b>

La tendance pour 2021 est à une baisse générale des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020. En effet, au vu des épargnes nettes que dégageraient la communauté de communes, les dépenses sont contraintes pour les années futures et des pistes d'économies doivent être recherchées. Cependant une nette progression de charges de frais de nettoyage et de produits désinfectants dû au COVID vient amoindrir les marges de manœuvre, ainsi que les charges de fonctionnement générées par les nouveaux projets en cours (espace France Services, passage à la tarification incitative...)

## 2.2. Les charges de personnel

### Une démarche GPEEC engagée à travers plusieurs outils

La Direction des Ressources Humaines poursuit sa démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC).

Les outils mis en place au cours de l'année 2020 ont permis d'anticiper et de gérer au mieux les besoins en Ressources Humaines pour assurer et développer les activités de la commune :

- 1) Le gestionnaire formation - recrutement a accompagné de nombreux agents dans des démarches de progression, de développement de compétences, de mobilité interne ou externe.
- 2) La restructuration du dispositif d'évaluation professionnelle annuelle a été réfléchi de manière collective et plus précisément en groupes de travail, composés d'agents volontaires représentatifs de toutes les directions, filières et catégories, mais également avec les organisations syndicales.
- 3) La DRH poursuit son objectif de professionnalisation des agents en élaborant un plan de formation annuel au plus proche des besoins des agents et de leur Direction. Ce travail se fera de concert avec les Directeurs.

En tout état de cause, l'anticipation des départs, la création d'organigrammes cibles, l'accompagnement des agents dans leur carrière et leur mobilité, la transformation d'emplois en fonction des besoins de la Communauté de communes ainsi que la recherche de nouvelles organisations de travail sont autant de leviers de gestion qui sont toujours développés sur la période 2020/2021.

### PROSPECTIVE RH 2021

La communauté de communes est en mesure de maîtriser sereinement sa masse salariale en reconduisant les actions menées les années précédentes tout en appliquant une politique clairvoyante de gestion des effectifs et des compétences.

#### **2.2.1. Actions subies résultant de décisions d'organes étatiques**

- L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) s'est appliqué en 2020 et doit se poursuivre en 2021
- L'application de la loi de transformation de la fonction publique et de ses décrets (indemnité de fin de contrat, formations obligatoires supplémentaires, rupture conventionnelle, non application du jour de carence pour les arrêts maladie ordinaire dus à la grossesse et à la Covid 19...)

<b>Coût GVT (1%)</b>	<b>105 000,00 €</b>
----------------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le

ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE



Il est à noter que les réformes étatiques ont également un impact financier important dû, entre autres, à l'adaptation de notre logiciel Métier SIRH. (114 294.48 €)

### **2.2.2. Actions choisies par la communauté de communes**

- La mise en œuvre de la redevance incitative
- La reconduction du recrutement de contrat aidés et apprentis afin de favoriser l'embauche de personnes les plus précaires
- Le taux d'encadrement dérogatoire, accordé lors de la signature du PEDT, limité à la pause méridienne

### **2.2.3. Actions ayant pour objectif de stabiliser la masse salariale**

- La poursuite de la politique de RH d'intégration au sein des services, de personnes en situation de handicap (stage, apprentissage, recrutement) :
  - Déclaration à la DRH, d'agents déjà en poste, de leur reconnaissance RQTH
  - Accompagnement individualisé d'agents dans leur démarche de reconnaissance RQTH
- L'étude systématique des demandes de remplacement d'absences temporaires ainsi qu'une vigilance quant aux recours de renforts saisonniers.
- L'étude systématique des demandes de remplacement des départs (retraite, mutations, fins de contrat).
- La poursuite de la mensualisation des agents occupant des postes permanents permettant, d'une part, d'éviter de générer de la précarité et de stabiliser les équipes et, d'autre part, de gérer les surcoûts liés aux congés payés (aides à domicile, animateurs, ripeurs).

### **2.2.4. Nouvelles actions à conduire pour maîtriser le budget RH**

- La poursuite de la professionnalisation des agents
- La poursuite de la stratégie RH « Qualité de vie au travail / Performance » et la lutte contre l'absentéisme
- La communication et le suivi des indicateurs RH
- L'analyse financière des différents coûts des structure ALAE et ALSH.

**2.2.5. Les actions impactantes en 2021**

	<b>ACTIONS</b>	<b>BP 2021</b>
Budget général	Effet report des décisions impactantes sur 2020 (développement de la politique territoriale, consolidation des services par l'assistantat, développement des LAEP, ...)	<b>70 000,00 €</b>
	Stabilisation et suivi des remplacements d'agents absents	<b>160 000,00 €</b>
	Favoriser le recours aux stagiaires d'enseignement	<b>21 345,00 €</b>
	Augmentation du nombre d'enfants inscrits aux centres de loisirs	<b>22 500,00 €</b>
	Résorption de la précarité concernant les emplois d'animateurs	<b>200 000,00 €</b>
	Projet numérique	<b>12 700,00 €</b>
	Mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (recrutement d'un conseiller prévention)	<b>44 000,00 €</b>
	Recrutement d'un responsable d'exploitation collecte et déchèteries (en remplacement de futurs départs à la retraite)	<b>40 000,00 €</b>
	Projet « Petite ville de demain »	<b>22 500,00 €</b>
	Ouverture de la maison France Services de Cazères	<b>60 000,00 €</b>
	Restructuration du service voirie liée à l'augmentation de l'activité	<b>16 500,00 €</b>
	Mise en œuvre de la redevance incitative	<b>168 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>837 545,00 €</b>
Budget SAAD	Diminution des heures complémentaires (suite aux préconisations de la CRC) et résorption de la précarité concernant les emplois d'aide à domicile	<b>85 000,00 €</b>
	Stabilisation et suivi des remplacements d'agents absents	<b>34 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>119 000,00 €</b>

## 2.2.6. En partie maîtrisée par des recettes

	ACTIONS	BP 2021
	Stabilisation et suivi des remplacements d'agents absents	<b>100 000,00 € (contrat d'assurance)</b>
	Projet numérique	<b>12 700,00 €</b>
	Projet « Petite ville de demain »	<b>15 750,00 €</b>
	Ouverture de la maison France Services de Cazères	<b>30 000,00 € (projet global)</b>
	Mise en œuvre de la redevance incitative	<b>340 000, 00 (projet global)</b>
	Créations de poste majoritairement en contrats aidés	<b>75 000 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>573 450 €</b>

## 2.3. Les recettes de fonctionnement

Chap	Objet	BUDGET 2020	BUDGET 2021	Evolution 2021/2020
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	5 070 768.87	3 492 516.78	-31.12%
013	Atténuations de charges	45 000.00	100 000.00	122.22%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 814.90	40 000.00	-4.34%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 059 450.00	1 013 010.00	-4.38%
73	Impôts et taxes	15 627 097.00	15 264 738.00	-2.32%
74	Dotations, subventions et participations	3 702 621.00	4 184 607.20	13.02%
75	Autres produits de gestion courante	88 400.00	36 737.43	-58.44%
77	Produits exceptionnels	500.00	0.00	-100.00%
78	Reprises sur amortissements et provisions	20 000.00	10 000.00	-50.00%
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 655 651.77</b>	<b>24 141 609.41</b>	<b>-5.90%</b>

Les recettes fiscales n'ayant pas encore été notifiées, les montants 2020 ont été reportés.

Cependant la dynamique des recettes est bien moins importante du fait de toutes les réformes fiscales depuis 3 ans, notamment la suppression de la taxe d'habitation remplacée par le versement d'une fraction de TVA et la perte de dynamique des bases sur 2021 remplacé par une part de TVA 2021 (+0.2%), les exonérations de CFE et la baisse de la CVAE.

Une étude d'impact d'augmentation d'un ½ point de taux de foncier bâti qui est bas a été réalisée avec une recette éventuelle d'environ 150 000 €. Bien que l'impact sur le budget des ménages et des

entreprises soit faible, compte tenu du contexte sanitaire et social, cette stratégie n'a pas été retenue pour 2021.

Il paraît difficile d'effectuer des projections et des scénarios d'orientation des dépenses et des recettes dans le contexte actuel.

#### 2.4. Dépenses d'investissement identifiées

		BP 2021	
<b>Déchèteries</b>	Travaux d'aménagement	110 000.00	<b>223 000.00</b>
	Divers matériels	113 000.00	
<b>Maison du Touch</b>	Equipements	29 100.00	<b>302 640.00</b>
	Informatique	93 000.00	
	Achat locaux (SIECT et SMGALT)	136 000.00	
	Travaux supplémentaires	44 540.00	
<b>Matériel OM</b>	Bacs et PAV	1 114 500.00	<b>1 477 000.00</b>
	Véhicules (Camion OM + Camion carton)	332 500.00	
	Logiciel gestion des tournées - logiciel RI	30 000.00	
<b>Matériel services techniques</b>	Divers matériels	14 800.00	<b>14 800.00</b>
<b>Petite Enfance</b>	Réparations diverses	95 449.00	<b>126 349.00</b>
	Etudes	12 000.00	
	Lave linge/sèche linge	18 900.00	
<b>Relais d'assistants maternels</b>	Aménagements divers	6 500.00	<b>9 800.00</b>
	Informatique et mobilier	3 300.00	
<b>Voirie</b>	Travaux de voirie	3 100 000.00	<b>3 102 000.00</b>
	Outillages	2 000.00	
<b>Equipements culturels</b>	Etudes salle Denis Paunéro	20 000.00	<b>21 000.00</b>
	Matériel technique Cœur estival	1 000.00	
<b>Développement Economique</b>	Participation travaux PPRT Antargaz – BASF – Lacroix	150 000.00	<b>200 000.00</b>
	Pose fabrication signalétique ZA	50 000.00	
<b>Equipements sportifs stades</b>	Terrain synthétique Lherm +Aire de jeux Rieumes	780 000.00	<b>859 100.00</b>
	Etude vestiaire Ste Foy	9 000.00	
	Equipements de terrains	70 100.00	

Aménagement numérique	Contributions Haute Garonne Numérique		
Enfance - Jeunesse	Etudes	25 000.00	116 460.00
	Travaux	10 500.00	
	Divers aménagements intérieurs	41 700.00	
	Informatique et mobilier	39 260.00	
Maison du Campet	Aménagements divers	26 600.00	50 600.00
	Achats matériels numériques	17 000.00	
	Mobilier Service d'aide à domicile	7 000.00	
Maison des Pyrénées	Mobilier et informatique	18 498.00	18 498.00
Equipements sportifs – gymnase	Piste athlétisme Cazères	615 000.00	801 240.00
	Verreries Rieumes + Sols	21 000.00	
	Gymnase Cazères (solde)	165 240.00	
Espace de Vie Sociale et Centre social	Aménagement cuisine + chaudière	17 000.00	37 000.00
	Etude centre social	20 000.00	
Logement d'urgence	Travaux logement d'urgence Rieumes	8 000.00	79 000.00
	Travaux logement d'urgence - Cazères	70 000.00	
	Equipeement nouveau logement	1 000.00	
Espace France Services	Climatisation EFS Rieumes et divers travaux	50 000.00	64 000.00
	Informatique	7 000.00	
	Etudes EFS Cazères	7 000.00	
Communication	Matériel informatique	2 000.00	2 000.00
Maison du Touch	Fonds de concours	300 000.00	300 000.00
PLH	Actions PLH	125 000.00	125 000.00
	<b>TOTAL PRINCIPALES DEPENSES INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>7 951 987.00</b>	
	<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>2 364 728.65</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 316 715.65</b>	
	Remboursement d'emprunt	866 686.75	
	Amortissements subvention	17 000.75	
	Dépenses imprévues	100 000.00	
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2021</b>	<b>11 300 403.15</b>	

Un Plan Pluriannuel d'Investissement est en cours d'élaboration et il n'est proposé pour 2021 que des projets déjà validés ou en cours d'exécution. La prospective qui en découlera du PPI permettra d'aborder la nouvelle mandature avec plus de lisibilité sur les perceptives.

## 2.5. Recettes d'investissement

		BP 2021	
<b>Maison du Touch</b>	Remboursement SIAH	194 800.00	<b>194 800.00</b>
	<b>Voirie</b>	Département - Pool routier	<b>700 000.00</b>
<b>Logement d'urgence</b>	Département	28 000.00	<b>28 000.00</b>
<b>Gymnase Cazères</b>	DETR 2020	210 000.00	<b>210 000.00</b>
	DETR 2021	186 000.00	<b>271 560.00</b>
<b>Stade Rieunes</b>	Département	85 560.00	
	DETR 2021	205 000.00	<b>410 000.00</b>
<b>Piste athlétisme</b>	Département	102 500.00	
	Région	102 500.00	
<b>Autres recettes</b>	FCTVA 2020 (3 et 4 <sup>ème</sup> trimestres 2020– 2 premiers 2021)	755 000.00	
	<b>Affectation des résultats proposée</b>	<b>2 820 000.00</b>	
	Amortissement	715 000.00	
	EMPRUNT 2021	2 342 353.79	
	Restes à réaliser 2020	2 853 689.36	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021</b>		<b>11 300 403.15</b>	

## ❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDES A DOMICILE – Dépenses/Recettes

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le



ID : 031-200068815-20210303-D\_2021\_34\_7\_10-DE

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Observations
011 - groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation	29 000.00	25 921.88	31 950.00	
012 - groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	821 925.13	871 984.19	1 137 146.00	Régularisation salaire + remise à niveau des contrats
016 - groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	28 265.00	17 539.03	15 000.00	
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>879 190.13</b>	<b>915 445.10</b>	<b>1 184 096.00</b>	
017- groupe 1 : produits de tarification	751 724.13	282 066.00	798 000.00	
018 - groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	127 466.00	633 365.06	386 096.00	Dont subvention équilibre 330 546 €
019 - groupe 3 : produits financiers	0.00	13.02	0.00	
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>879 190.13</b>	<b>915 444.08</b>	<b>1 184 096.00</b>	

## ❖ BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – Dépenses/Recettes

	CA 2020 OTI + tourisme budget principal	BP 2021	Observations
011 – Charges à caractère générales	33 709.41	89 070.00	
012 – Charges de personnel	219 854.75	252 781.00	Agent en remplacement
65 – Autres charges de gestion courante	4 002.24	4 010.00	
023 – Virement à la section d'investissement		10 150.25	
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>257 566.40</b>	<b>356 011.25</b>	
74 – Dotations, subventions	270 000.00	269 853.26	Dont subvention 257 853.26
013 – Remboursement sur rémunération	9 166.74	24 200.00	
75 - Autres produits de gestion courante	13.02	0.00	
002 – excédent de fonctionnement		61 957.99	
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>279 179.76</b>	<b>356 011.25</b>	

## ❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE – Dépenses/Recettes

	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère générales	13 000.00	4 260.50	15 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	30.00	0.00	1 193.08
Total 66 - Charges financières	5 212.67	3 907.46	4 462.97
Total 67 - Charges exceptionnelles	82 507.00	72 500.00	15 617.39
022 - Dépenses imprévues	4 976.94	0.00	2 000.00
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 858.95	25 858.95	25 858.95
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>131 585.56</b>	<b>106 526.91</b>	<b>64 132.39</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	44 558.30	44 558.30	2 625.13
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997.26	6 997.26	6 997.26
Total 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	80 000.00	57 595.70	54 500.00
Total 75 - Autres produits de gestion courante	30.00	0.78	10.00
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>131 585.56</b>	<b>109 152.04</b>	<b>64 132.39</b>

## ❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS - Dépenses/Recettes

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Observations
<b>Dépenses</b>	363 264.28	355 815.78	382 243.00	Augmentation du nombre de repas + coût des repas
<b>Recettes</b>	363 264.28	355 816.61	382 243.00	Dont 82 243 € de subvention d'équilibre

ZONE D'ACTIVITES LHERM	
Etudes - Travaux d'aménagement	370 000.00
Acquisition terrain communal (2 <sup>ème</sup> tranche)	150 000.00
ZONE D'ACTIVITES SAINTE-FOY DE PEYROLIERES	
Acquisition terrain privé suite à DUP	130 000.00
ZONE D'ACTIVITES MARTRES-TOLOSANE	
Etudes - Aménagement Carnaval	15 000.00
Aménagement + bâche incendie	15 000.00
ZONE D'ACTIVITES DESCAILLAUX – SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	
Aménagement (3 <sup>ème</sup> tranche)	100 000.00
ZONE D'ACTIVITES BERAT	
Etudes - Travaux d'aménagement	32 000.00



# ANNEXE

Schéma d'harmonisation des taux de CFE avec la durée maximale de 12 ans (à taux de CFE unique voté constant)

	Taux 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
BOUSSENS	27,57%	28,36%	29,16%	29,96%	30,76%	31,56%	32,36%	33,15%	33,95%	34,75%	35,55%	36,35%	37,15%
CAZERES	48,94%	47,95%	46,97%	45,99%	45,01%	44,02%	43,04%	42,06%	41,08%	40,09%	39,11%	38,13%	37,15%
COULADERE	45,70%	44,98%	44,27%	43,56%	42,84%	42,13%	41,42%	40,70%	39,99%	39,28%	38,56%	37,85%	37,14%
FRANCON	37,57%	37,53%	37,50%	37,46%	37,43%	37,39%	37,36%	37,32%	37,29%	37,25%	37,22%	37,18%	37,15%
LESCUNS	20,23%	21,64%	23,05%	24,46%	25,87%	27,28%	28,69%	30,10%	31,51%	32,92%	34,33%	35,74%	37,15%
MARIGNAC-LASPEYRES	40,66%	40,36%	40,07%	39,78%	39,49%	39,19%	38,90%	38,61%	38,32%	38,02%	37,73%	37,44%	37,15%
MARTRES-TOLOSANE	42,08%	41,66%	41,25%	40,84%	40,43%	40,02%	39,61%	39,20%	38,79%	38,38%	37,97%	37,56%	37,15%
MAURAN	43,04%	42,54%	42,05%	41,56%	41,07%	40,58%	40,09%	39,60%	39,11%	38,62%	38,13%	37,64%	37,15%
MONDAVEZAN	34,95%	35,13%	35,31%	35,50%	35,68%	35,86%	36,05%	36,23%	36,41%	36,60%	36,78%	36,96%	37,15%
MONTBERAUD	38,18%	38,09%	38,00%	37,92%	37,83%	37,75%	37,66%	37,57%	37,49%	37,40%	37,32%	37,23%	37,15%
MONTCLAR-DE-COMMINGES	20,30%	21,70%	23,10%	24,51%	25,91%	27,32%	28,72%	30,12%	31,53%	32,93%	34,34%	35,74%	37,15%
PALAMINY	40,58%	40,29%	40,00%	39,72%	39,43%	39,15%	38,86%	38,57%	38,29%	38,00%	37,72%	37,43%	37,15%
PLAGNE	30,20%	30,77%	31,35%	31,93%	32,51%	33,09%	33,67%	34,25%	34,83%	35,41%	35,99%	36,57%	37,15%
PLAN	40,44%	40,16%	39,89%	39,61%	39,34%	39,06%	38,79%	38,52%	38,24%	37,97%	37,69%	37,42%	37,15%
SAINT-MICHEL	30,60%	31,14%	31,69%	32,23%	32,78%	33,32%	33,87%	34,42%	34,96%	35,51%	36,05%	36,60%	37,15%
SANA	27,46%	28,26%	29,07%	29,88%	30,69%	31,49%	32,30%	33,11%	33,92%	34,72%	35,53%	36,34%	37,15%
BEAUFORT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
BERAT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CAMBERNARD	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
FORGUES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LABASTIDE-CLERMONT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAHAGE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAUTIGNAC	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LHERM	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTASTRUC-SAVES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTGRAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PIN-MURELET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PLAGNOLE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
POUCHARRAMET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
RIEUMES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAJAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAVERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CASTELNAU-PICAMPEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
CASTIES-LABRANDE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FOUSSERET	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FUSTIGNAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
GRATENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
LUSSAN-ADEILHAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MARIGNAC-LASCLARES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTÉGUT-BOURJAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTOUSSIN	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POLASTRON	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POUY-DE-TOUGES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINT-ARAILLE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SENARENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
<b>Taux moyen pondéré</b>	<b>37,15%</b>												
<i>Variation annuelle du taux (en points d'imposition)</i>	<i>0,00%</i>	<i>-0,01%</i>											
<b>Taux CFE unique voté</b>		<b>37,15%</b>											